



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2026 – B - 036

Séance du 20 juillet 2026

ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'an deux mille vingt-six, le 20 juillet à 18h30, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 16 juillet 2026.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Jean-Luc LEGER ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Mélanie LE NUZ ; Yves ORLIANGES ; Laurent LHERITIER ; Isabelle RAPINAT ; Benjamin SIMONS (à partir de 18h47 au début du rapport n°2) ; Vincent PERRIERE ; Patrick JALLAIS et Frédéric THOMAS.

ETAIENT EXCUSES : Madame et Monsieur

Olivier CAGNON et Cynthia VELLEINE.

Rappel du contexte

A l'heure actuelle, le service des ressources humaines de Creuse Grand Sud ne dispose d'aucun logiciel pour la gestion de son activité. De plus en plus, une solution numérique s'impose afin de gérer avec efficacité l'administration des ressources humaines de la collectivité, et répondre ainsi aux réglementations qui se complexifient et aux contraintes techniques qui s'imposent à la collectivité (télédéclarations, dématérialisation des procédures, etc.).

Présentation de la demande

L'éditeur Berger Levraut sera le fournisseur d'une nouvelle version de notre logiciel de gestion financière. Afin d'avoir une cohérence dans les solutions mises en œuvre, une proposition commerciale a été sollicitée pour un logiciel de gestion des ressources humaines. D'autres éditeurs ont également été sollicités afin d'examiner d'autres systèmes informatiques pour la gestion des ressources humaines de la collectivité (sociétés CERIG et ODYSSEE).

L'objet de la présente délibération est l'attribution du marché de fourniture d'un logiciel-métier de gestion des ressources humaines de la Communauté de communes.

Éléments d'appréciation

L'utilisation de deux logiciels-métiers différents pour la gestion des finances et celles des ressources humaines demandera beaucoup d'adaptation des utilisateurs, et sera éventuellement un frein aux évolutions potentielles de la chaîne de travail numérique, la gestion des ressources humaines étant étroitement liée à la gestion financière (rémunération, défraiement, etc.). Considérant cette contrainte ainsi que la différence des solutions proposées, il est proposé de privilégier l'offre de la société BERGER LEVRAULT.

Cette dernière, prestataire de logiciels de gestion pour les collectivités, propose un nouveau logiciel, WeSeditRH. Ce logiciel, en mode Saas, ou le logiciel en tant que service, donnera la possibilité au service des ressources humaines de gérer l'activité des agents en totale dématérialisation : suivi des carrières et évolutions de la situation individuelle des agents, gestion des absences (congrés, maladie...), création automatisée de RSU, exportation du tableau des effectifs, création de contrats et arrêtés facilitée, suivi des formations et des qualifications, etc.

Ce logiciel comprend un portail Internet accessible à tous les agents pour leurs demandes de congés, signalements d'arrêts et absences, avec envoi automatique à chaque chef de service. Il est à noter que le nombre d'utilisateurs est illimité, le prix de la licence étant basé sur le nombre d'agents.

BERGER LEVRAULT est un éditeur de référence parmi les collectivités. Il propose un contrat d'un an, renouvelable. La mise en œuvre de ce logiciel-métier sera pilotée conjointement par le service « RH » et le service « Finances », afin de mettre en place les paramétrages nécessaires, la récupération des données, les phases de test et le planning des formations. La mise en service de l'outil est prévue pour le début de l'année 2027 (date à confirmer).

Éléments financiers

La proposition commerciale jointe en annexe, se divise en trois parties :

- L'acquisition du logiciel proprement dit, en investissement au compte 2051, comprenant l'importation des fiches agents à partir de nos fichiers propres: **11 934 € TTC** (dépende unique non renouvelable).
- Les licences annuelles en fonctionnement au compte 65811, dépense renouvelable chaque année : **10 032 € TTC**.
- Les formations pour l'ensemble des utilisateurs (plus la formation continue en ligne) : **4 970 € TTC** (dépende unique non renouvelable).

Total de l'opération : 26 936 € TTC

La dépense est prévue au budget principal 2026, inscrite au service de l'administration générale.

Il est à noter que le devis fourni prévoit également un module, facultatif, pour la gestion des évaluations professionnelles. Le prix de ce module étant estimé excessif, il est proposé de ne pas retenir cette option.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** la proposition de la société BERGER LEVRAULT pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des ressources humaines telle que présenté ci-dessus et dans l'annexe ci-jointe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le bon de commande de cette prestation et à le notifier au fournisseur.

Ainsi fait et délibéré le 20 juillet 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

Le Président,

Jean-Luc LEGER



REÇU EN PREFECTURE

le 23/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20260720-2026_8_036-